



SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://69.fo-snudi.fr>

Compte-rendu du groupe de travail du CTSD du 15 décembre 2016

1. Classement en DIF

Au nom de l'extension du dispositif d'Éducation Prioritaire, l'IA Adjoint note une amélioration de la situation des écoles par le passage d'école ordinaire et DIF en REP ou REP+. Il légitime ainsi le fait que l'on ait aujourd'hui moins 8 écoles classées en DIF par rapport à 2015.

Le SNUDI-FO est intervenu pour indiquer que la hausse du classement des écoles en Education Prioritaire est justifiée en relation avec les difficultés socio-économiques et la précarisation de la population mais demande de respecter l'enveloppe définie par le département à l'origine pour le dispositif DIF (c'est à dire 80 écoles minimum).

A la rentrée 2016, nous sommes passés de 82 à 74 écoles en DIF. Le SNUDI-FO a demandé qu'il n'y ait aucune sortie des écoles en DIF.

Le SNUDI-FO a demandé un alignement des seuils d'ouverture de classes en maternelle DIF sur le seuil d'ouverture en maternelle REP (et non ordinaire).

L'IA va examiner la situation d'un certain nombre d'écoles non-classées DIF, et dont les indicateurs sociaux justifieraient un classement. Le SNUDI-FO invite toutes les écoles qui demandent un classement DIF à contacter le syndicat.

2. RASED

Le SNUDI-FO a rappelé qu'à l'occasion de l'audience du 9 décembre obtenue par notre syndicat, un certain nombre de situations critiques (manque de matériel, réseaux non-complets, etc.) ont été présentées. L'IA adjoint avait renvoyé les réponses au présent groupe de travail. Néanmoins, il n'a pas apporté ces réponses. Il renvoie à l'étude de ces situations en fonction des possibilités données par la dotation...

Le SNUDI-FO a interrogé l'IA adjoint : s'il y a 1600 élèves en plus l'an prochain, quelles propositions de dotation pour les RASED seront faites par l'IA pour y répondre ? Le SNUDI-FO a rappelé qu'il y a des circonscriptions où le nombre d'élèves augmente déjà et où le taux d'encadrement RASED baisse...

Il a demandé de reconstituer des RASED complets, avec les 3 spécialités à égalité : Maitres G, Maitres E et Psychologues.

L'IEN ASH a entendu la comparaison faite avec la situation de 2007 où il y avait 314 RASED. Mais il met en avant la redéfinition actuelle des modalités d'intervention des RASED, et l'évolution des missions. L'IEN Adjointe a insisté sur les évolutions dans la pratique des enseignants (différenciation pédagogique dans les classes).

Cela justifierait-il que l'on pourrait travailler avec des élèves en difficultés avec moins de RASED et alors que la population scolaire augmente ?

Le SNUDI-FO y a opposé la considération de l'augmentation de la difficulté scolaire et de l'évolution de la population scolaire notamment au regard de l'inclusion (phénomène qui ne pourra que s'accroître avec la

convention pour l'école inclusive signée entre la région académique et l'ARS).

L'IA Adjointe a répondu que la convention signée avec l'ARS répondait à l'évolution des missions d'enseignement. L'IA Adjoint a d'abord considéré que la violence liée à l'inclusion n'était pas si importante, mais a dû reconnaître qu'il y avait des cas (limités) de problèmes liés à cette inclusion. Il a expliqué qu'il ne faut pas le généraliser.

En conclusion sur ce point, L'IA Adjoint a indiqué qu'un travail va être fait par circonscription pour affiner les besoins, à partir de la dotation. Un groupe de travail spécifique sera convoqué à cet effet.

Le SNUDI-FO interviendra lors du CTSD du 31 janvier pour exiger la création de tous les postes RASED nécessaires.

3. Plus de maîtres que de classes

Le SNUDI-FO a tout d'abord noté que le Rhône était le 3ème département de France en termes de nombre de postes « PDMQDC », mais que du point de vue des seuils d'ouvertures et de fermetures de classe notre département se situait au ... 97ème rang !

Le SNUDI-FO a demandé que, par souci d'équité, toutes les écoles en Education Prioritaire puissent bénéficier de ce dispositif. L'IA fera des propositions à l'occasion du CTSD de janvier.

4. Seuils d'ouverture/fermeture de classes

Le SNUDI-FO a insisté sur le fait que sur le nombre d'élèves par classe, le Rhône est à la 97ème place, que cette situation perdure depuis des années avec des seuils très lourds (par exemple : 33 en maternelle, 27 en élémentaire ordinaire pour les ouvertures).

Le SNUDI-FO a demandé une baisse générale des seuils, dans toutes les catégories (ordinaires et REP), et l'alignement des écoles en DIF sur les seuils des REP.

L'IA Adjoint a alors, comme depuis plusieurs années, mis en concurrence le changement des seuils avec la résolution du « *problème crucial* » du remplacement (100 collègues en arrêt sont non-remplacés actuellement ; 50 contractuels vont être recrutés prochainement, alors que les collègues sur liste complémentaire n'ont toujours pas été recrutés). Il projette la création de 50 nouveaux postes de remplaçants l'an prochain.

L'IA Adjoint a formulé une première possibilité d'utilisation des moyens : 50 postes pour le remplacement, 100 postes pour la démographie, des postes pour de nouvelles ULIS (déjà 8 ou 10 évoqués), pour l'ASH... sous entendant en conclusion que la révision des seuils se ferait à minima (pour mémoire, nous disposions de 200 postes à la rentrée dernière).

Le SNUDI-FO a réaffirmé la revendication d'abaissement global des seuils, refusant de se situer dans une gestion de la pénurie.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour demander la création de postes d'un type nouveau : des postes de « *médiateurs prévention violence* » (tels qu'existant en Seine-Saint-Denis). Ce sont des postes d'enseignants pour les « *élèves hautement perturbant* », qui selon eux iraient dans le sens de la résolution des problèmes des équipes face aux situations d'inclusion.

Pour le SNUDI-FO, la réponse est en priorité l'ouverture immédiate de places en ITEP ou dans d'autres structures spécialisées plutôt qu'à l'empilement des dispositifs (pôles de ressources, services civiques,...) qui accompagnent l'inclusion systématique.